concours agro - véto
Grandes écoles publiques

Procédure de demande d'aménagement d'épreuves

Étape 1 : Êtes-vous concerné.e ?

➤ Vous êtes en situation de handicap ou avez une maladie chronique ?

→ **OUI** → Passez à l'étape 2
→ **NON** → Aucun aménagement à demander

Étape 2 : Demande unique d'aménagement

À partir de la session 2027, quelle que soit votre situation et que vous ayez ou non bénéficié d'aménagements au cours de votre scolarité, toute demande d'aménagement devra obligatoirement être effectuée via la procédure unique, soumise à l'avis médical du médecin référent des concours.

- **A téléverser en ligne :**

  - Demande d'aménagement (signée)
  - Fiche établissement

- **A envoyer par voie postale (cachet de La Poste faisant foi) :**

  - Joindre tous les bilans médicaux (se référer au contenu du dossier médical)

  - Adresse du service des concours :

AGROPARISTECH – SCAV
Demande d'aménagement,
« Dossier médical de M./Mme [Nom Prénom] CONFIDENTIEL »
22 place de l'agronomie,
91120 PALAISEAU

concours agro - véto
Grandes écoles publiques

Contenu du dossier médical

Afin de vous accompagner dans la constitution de votre dossier, voici les éléments attendus par le médecin référent selon votre situation. Il est à noter que les bilans évoqués ci-dessous doivent dater de moins de 2 à 3 ans. Si le bilan est plus ancien, un courrier du spécialiste doit attester que ses conclusions restent valables, en l'absence d'évolution ou de changement.

En cas de maladie ou de maladie chronique

Fournir un **courrier médical détaillé récent** rédigé par le médecin qui vous suit, mentionnant :

- Le **diagnostic**
- La **date d'apparition** de la pathologie
- Son **évolution et retentissement**
- Le **traitement en cours**

En cas de troubles du neurodéveloppement

❖ **Dyslexie et/ou dysorthographie**
- Un **bilan orthophonique récent** avec résultats chiffrés (obligatoirement mentionnés)

❖ **Dysgraphie ou dyspraxie**
- Un **bilan** du **psychomotricien** ou de l'**ergothérapeute** (avec résultats des tests)

❖ **Autres troubles**
- Un **bilan neuropsychologique** ou un **courrier du neuropédiatre** précisant les troubles et retentissement sur les apprentissages.

En cas de déficit auditif

Un **courrier médical de l'ORL** précisant :

- Le **type de surdité**
- La **date d'apparition**
- Un **audiogramme**
- Le **type d'appareillage auditif** si utilisé
- Un **bilan orthophonique** récent (si des aménagements sont demandés pour l'écrit)

En cas de déficit visuel

Un **certificat médical de l'ophtalmologue** (daté de moins de deux ans) précisant le **type et le degré de déficit visuel.**

Confidentialité

Le dossier médical est strictement **confidentiel** et uniquement consulté par le **médecin référent**, soumis au **secret professionnel**. Ce dernier peut vous contacter pour obtenir des précisions ou des documents complémentaires.

Important : Insérez l'ensemble des pièces dans une enveloppe portant la mention : **« Dossier médical de M./Mme [Nom Prénom] – CONFIDENTIEL »**

À l'issue de la session, le dossier sera **détruit**.